



ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA
CANADIAN NURSES ASSOCIATION

Améliorer les soins de santé, Assurer notre avenir

**Mémoire prébudgétaire présenté au
Comité permanent des finances
de la Chambre des communes**

Association des infirmières et infirmiers du Canada

www.cna-aiic.ca

Novembre 2004

Tous droits réservés. Aucune partie de ce mémoire ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction de données ou retranscrite, sous toute forme ou par tout moyen, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Association des infirmières et infirmiers du Canada
50, Driveway
Ottawa ON K2P 1E2

Téléphone : (613) 237-2133 ou 1-800-361-8404
Télécopieur : (613) 237-3520
Site Web : www.cna-aiic.ca

Le prochain budget fédéral et le plan décennal lancé récemment pour renforcer les soins de santé offrent une occasion sans précédent d'améliorer l'accès aux services de santé au Canada.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada exhorte le gouvernement fédéral à assurer l'avenir de notre système de santé financé par l'État et sans but lucratif en investissant dans :

- l'élaboration d'un cadre pancanadien de planification des ressources humaines dans le secteur de la santé;
- des mesures permettant d'intégrer avec succès les infirmières formées à l'étranger dans le système de santé du Canada;
- une stratégie et un mécanisme pancanadiens permettant d'harmoniser la formation et la capacité renforcée de la santé publique que l'on est en train de créer au Canada.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) est la fédération de 11 associations et ordres professionnels provinciaux et territoriaux qui représentent plus de 120 000 infirmières et infirmières praticiennes*.

L'AIIC est heureuse d'avoir été invitée à participer aux travaux du Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur le budget fédéral proposé pour 2005.

Les premiers ministres se sont entendus récemment sur la réduction des temps d'attente pour des services de diagnostic et de traitement dans cinq domaines (soins cardiovasculaires, cancer, arthroplasties, rétablissement de la vue et imagerie diagnostique). Dans le plan décennal qu'il a annoncé pour renforcer les soins de santé, le gouvernement considère le besoin de se pencher sur l'offre de fournisseurs de soins de santé comme un élément clé de la réduction des temps d'attente. Il suggère que le gouvernement de chaque province et territoire élabore un plan permettant de recruter et de conserver les fournisseurs de soins de santé. Cette orientation maintient l'approche du cloisonnement utilisée dans les services de santé. Dans l'optique de l'AIIC, cette démarche comporte trois lacunes : elle ne reconnaît pas la grande mobilité interprovinciale des travailleurs de la santé; elle n'offre pas de système d'information sur les possibilités d'inscription dans les programmes de sciences de la santé au-delà des limites provinciales; et elle n'oblige pas à planifier le recrutement de fournisseurs de soins de santé et le maintien des effectifs pour les Premières nations et les Inuits. Le gouvernement fédéral peut et doit s'attaquer à chacune de ces lacunes.

L'AIIC demande au Comité de recommander notamment que :

- Le gouvernement fédéral dirige l'établissement d'un cadre pancanadien à l'intérieur duquel les gouvernements des provinces et des territoires pourront élaborer et coordonner leurs plans de recrutement et de maintien du capital humain dans le secteur de la santé. Le cadre inclurait des principes tels que la pratique interdisciplinaire, les soins fondés sur les besoins, l'intégration entre les provinces et les territoires, la responsabilité budgétaire, l'intégralité assurant l'inclusion de tous les éléments constitutifs du secteur de la santé, la planification à court, à moyen et à long terme et le déploiement de tous les fournisseurs de soins de santé au maximum de leur capacité.

* Dans ce document, les mots de genre féminin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes, et vice-versa.

-
- Le gouvernement fédéral affecte du financement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de gestion des ressources humaines, afin d'appuyer la prestation de services de santé de qualité aux Premières nations et aux Inuits. Le financement devrait plus particulièrement promouvoir la formation des Autochtones intéressés à faire carrière dans les soins infirmiers et dans d'autres sciences de la santé. Une subvention de 15 000 \$ par personne pourrait appuyer la préparation préalable, des programmes d'études adaptés sur le plan culturel, ainsi que des activités de conservation des effectifs.

Le plan décennal oublie que les ressources humaines du secteur de la santé diminuent. Là encore, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle en s'attaquant aux pénuries de capital humain. L'AIIC présente les propositions suivantes :

- Comme il est, en importance, le cinquième employeur d'infirmières au Canada, le gouvernement fédéral devrait établir un programme de financement d'études en échange de services qui :
 - subventionnerait les frais de scolarité des étudiantes infirmières à condition que celles-ci consentent à travailler pour le gouvernement fédéral dans le secteur de la santé pendant toute leur formation et pendant quatre ans après avoir obtenu leur diplôme. Cette initiative s'inspirerait du programme efficace des Forces armées. Il en coûterait 15 000 \$ par année par étudiante ou étudiant;
 - payerait une partie de la dette reliée aux frais d'études en sciences de la santé en contrepartie d'un engagement à travailler pendant une période déterminée dans des régions mal desservies. Ce programme compléterait les sommes forfaitaires offertes à certains professionnels qui s'installent en milieu non urbain. Il en coûterait au maximum 20 000 \$ par personne.
- Le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre une stratégie nationale permettant d'éliminer les obstacles financiers aux études en sciences de la santé. La stratégie doit plus particulièrement inclure :
 - un financement permettant d'établir un programme de bourses d'études pour promouvoir la formation continue des infirmières dans les cinq domaines ciblés que mentionne le plan décennal. À raison d'un coût de 3 000 \$ par infirmière, une affectation budgétaire ciblée de 4,5 millions de dollars augmenterait de 1 500 le nombre des personnes ayant de l'expertise dans ces domaines. La stratégie doit aussi inclure l'application de l'aide au paiement des intérêts sur les prêts étudiants du Canada aux étudiants inscrits à des programmes de sciences de la santé;
 - l'expansion des critères d'admissibilité au soutien à la formation du Programme d'emploi et d'assurance pour y inclure le perfectionnement professionnel et l'amélioration des compétences. Les coûts varieraient en fonction des études suivies.
- Pour les immigrantes et les immigrants désirant travailler comme infirmières et infirmiers dans le système de santé, le gouvernement fédéral devrait créer l'infrastructure capable d'appuyer l'actualisation des connaissances et des compétences, la formation linguistique et le soutien social et culturel. L'infrastructure devrait établir des liens entre les employeurs et le gouvernement, d'une part, et les enseignants et les associations professionnelles, de l'autre. L'infrastructure, qui serait reliée au site *Web Coming to Canada*, coûterait 2 millions de dollars.



Depuis 18 mois, le Canada constate que l'on s'intéresse de plus en plus à renforcer le système de santé publique, à créer une capacité de pointe dans la lutte contre les maladies infectieuses et à améliorer la capacité de prévention des maladies chroniques. Beaucoup de pays conjuguent leurs efforts avec ceux des systèmes scolaires et des systèmes de santé publique pour promouvoir la santé des enfants et des jeunes. L'AIIIC est d'avis que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer comme catalyseur d'un mécanisme réunissant les systèmes d'éducation et de santé. Les résultats de recherches – canadiennes et internationales – montrent que des programmes et des services coordonnés de santé scolaire peuvent influencer sur les facteurs de risque ou de protection liés à l'activité physique, à la nutrition, au tabagisme, à la consommation d'alcool et de drogues, à la santé mentale et à la santé sexuelle.

- On propose donc que le prochain budget fédéral inclue des mesures pour stimuler et appuyer le déploiement de coordonnateurs locaux de la santé scolaire nommés conjointement par les conseils scolaires et les autorités sanitaires locales, et administrés de concert avec les provinces et les territoires, afin que tous les enfants et les adolescents puissent bénéficier de programmes et de services de santé scolaire efficaces, efficients et soutenus. Il en coûterait 75 000 \$ par conseil scolaire.
- Le Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique de 2003 a déterminé qu'il y avait une lacune dans les possibilités de formation de ceux qui veulent faire carrière en santé publique. Conformément aux recommandations du comité, on propose que le gouvernement fédéral réserve des fonds à l'expansion des possibilités de formation en santé publique. Le programme coûterait de 5 000 \$ à 10 000 \$ par étudiant.

www.cna-aiic.ca



**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA
CANADIAN NURSES ASSOCIATION**